

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 26 mai 2017

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès à l'information du 3 mai 2017 visant à obtenir des documents concernant la radicalisation au Québec, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Topo sur la stratégie de formation favorisant la lutte à la radicalisation;
- Liste des membres du comité de formation en matière de lutte contre la radicalisation;
- Liste des réunions tenues – avec la date;
- Ordre du jour de chaque réunion tenue;
- Document concernant la mesure 2.14;
- Tous documents relatifs à la lutte contre la radicalisation au Québec.

Toutefois, après analyse, nous constatons que les comptes rendus faisant l'objet de votre demande sont formés, en substance, d'avis ou de recommandations faits par un de nos membres, dans l'exercice de ses fonctions. Suivant le paragraphe 3 de l'alinéa de l'article 28, l'article 29 ainsi que l'alinéa 1 de l'article 37 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (la Loi), lesquels prévoient ce qui suit :

« **28.** Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne

ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible : [...]

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

[...]

29. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

[...]

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions. »

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des affaires institutionnelles
et des communications,

/ Original signé /
Pierre St-Antoine

PSTA/vd
p.j. (2)

OBJET : Stratégie de formation favorisant la lutte à la radicalisation

Page 1 sur 2

DESCRIPTION DU DOSSIER

- À la suite des événements de nature terroriste survenus en octobre 2014 à Saint-Jean-sur-Richelieu et Ottawa, le premier ministre confie au MIDI le mandat de coordonner un comité de travail interministériel regroupant 8 autres ministères, dont le MSP.
- En juin 2015, dépôt du plan d'action gouvernemental 2015-2018, dans lequel 4 mesures interpellent l'ENPQ.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER

- En vue d'exercer la profession policière, 2 programmes de formation successifs et complémentaires doivent être complétés : le programme de formation collégiale en techniques policières (12 collèges, 3 ans, DEC, 1665 h) et le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG, internat de 15 semaines, 485 h).
- Ces programmes permettent aux futurs policiers de développer une méthodologie pour effectuer une patrouille stratégique, avoir un bon sens d'observation de leur environnement, être vigilants et reconnaître les signes pour détecter et prendre en charge une problématique de sécurité.
- La formation en techniques policières prépare les étudiants à assumer leurs responsabilités sociales et communautaires. Les collèges assurent l'enseignement des fondements théoriques et pratiques qui permettent aux élèves d'acquérir les connaissances et les habilités générales et professionnelles relatives à l'exercice de la profession policière. Le programme vise, entre autres, à développer les compétences : « Interagir avec des clientèles différenciées » et « Interagir auprès de clientèles appartenant à diverses communautés culturelles et ethniques ».
- Un plateau thématique du PFIPG, portant sur le profilage, permet de revenir sur l'impact des orientations du plan d'action gouvernemental « La diversité : une valeur ajoutée » sur les pratiques policières. Les contenus de ce plateau thématique (durée : 3 h) visent : à distinguer les différents types de profilage, identifier les facteurs favorisant des interventions policières discriminatoires, reconnaître une intervention exempte de profilage et faire une sensibilisation à l'impact de pratiques discriminatoires sur les personnes visées et sur le processus juridique.
- Depuis le 17 nov. 2014, le *Séminaire de sensibilisation à la sécurité nationale à l'intention des aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec* (durée : 2 h) est offert par la GRC, la SQ et le SPVM. On y traite entre autres des sujets suivants :
 - Survol, motivation et message des groupes extrémistes et terroristes;
 - Indicateurs : comportement suspect, symboles, documentation, sites Internet, etc.;
 - Méthodes de radicalisation utilisées par les groupes extrémistes et terroristes;
 - Contrer la radicalisation menant à la violence;
 - Apport des communautés;
 - Police communautaire : rôle des divers intervenants;
 - Prise de notes et signalements.
- Un comité composé d'intervenants des milieux policiers a été mis sur pied à l'été 2015.
- Un groupe de travail a été formé afin d'offrir un séminaire sur la radicalisation menant à la violence. Le séminaire a eu lieu le 6 avril 2016 et a été une occasion pour les milieux de la recherche, de la prévention et des opérations policières de se réunir afin de partager leurs connaissances en matière de radicalisation menant à la violence et de se concerter en vue de meilleures pratiques vers des interventions rapides et ciblées. Un inventaire canadien des meilleures pratiques en matière de lutte à la radicalisation a été fait.
- Dans le cadre des activités du réseau international de formation policière FRANCOPOL, un groupe de travail sous la direction de l'ENPQ, a été mis en place afin de procéder au recensement des meilleures pratiques policières en matière de lutte contre la radicalisation à l'échelle internationale et à l'élaboration d'un guide à cet effet. Le guide a été complété en décembre 2016. Un lancement officiel a eu lieu le 25 janvier 2017.
- Tenue d'une rencontre préliminaire entre l'École et le Centre de la prévention de la radicalisation menant à la violence afin de mettre en commun les enjeux spécifiques des deux organisations en la matière et évaluer la faisabilité d'un partenariat sur le plan de la formation;

Personne à contacter :	Pierre St-Antoine	Direction générale :	École nationale de police du Québec
Téléphone :	819 293-8631, 6247	Direction :	Affaires institutionnelles et communications
Mise à jour :	2017-05-01		

OBJET : Stratégie de formation favorisant la lutte à la radicalisation

- Participation de l'École et de FRANCOPOL à la conférence sur la radicalisation de l'UNESCO tenue à Québec les 31 octobre et 1^{er} novembre 2016 ayant pour thème « Internet et la radicalisation des jeunes : prévenir, agir et vivre ensemble ».
- Formation du personnel formateur du PFIPG par le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence en novembre 2016.
- À la suite d'un partenariat avec la GRC, l'ENPQ donne un soutien logistique à la formation des Coordonnateurs d'information sur la menace terroriste (CIMT) offerte par la GRC. Cette formation assure une continuité dans l'échange d'information en matière de sécurité nationale avec les groupes spécialisés.
- Tenue de la *Journée d'actualisation des connaissances sur la radicalisation au Québec* le 27 avril 2017. Cent cinquante (150) personnes ont participé à cette journée.

ACTIONS FUTURES

- À partir des outils rendus disponibles par nos partenaires de la GRC, de la SQ et le SPVM, modifications des scénarios afin que les aspirants policiers soient en mesure d'identifier des comportements d'individus laissant croire à une radicalisation menant à la violence. Les aspirants policiers devront traiter ces informations en lien avec les attentes de nos partenaires policiers;
- Poursuite des travaux avec le Centre de la prévention de la radicalisation menant à la violence afin d'évaluer la faisabilité d'un partenariat sur le plan de la formation.

Personne à contacter :	Pierre St-Antoine	Direction générale :	École nationale de police du Québec
Téléphone :	819 293-8631, 6247	Direction :	Affaires institutionnelles et communications
Mise à jour :	2017-05-01		

OBJET : Stratégie de formation favorisant la lutte à la radicalisation

Annexe 1

Plan d'action gouvernemental 2015-2018 – La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble. Suivi des 4 mesures qui touchent l'École :

Mesure 2.1.4	Gestes réalisés ou en cours de réalisation par l'École
Effectuer de la veille documentaire (par exemple des recherches) et partager les meilleures pratiques de formation du Québec et hors Québec dans le domaine de la sécurité publique en lien avec cette problématique entre autres avec la collaboration de FRANCOPOL	<ul style="list-style-type: none"> ○ Inventaire canadien des meilleures pratiques en matière de lutte à la radicalisation – Réalisé en 2015. ○ Mise en place d'un groupe de travail afin de procéder au recensement des meilleures pratiques en matière de lutte à la radicalisation à l'échelle internationale – Réalisé à l'automne 2015. ○ Élaboration d'un guide sur les meilleures pratiques en matière de lutte à la radicalisation à l'échelle internationale – Complété en décembre 2016, publié le 25 janvier 2017.
Mesure 2.9	
Mettre en place un comité composé d'intervenants des milieux policier et académique afin de partager les meilleures pratiques de formation en matière de lutte à la radicalisation en vue d'enrichir et d'adapter aux besoins des corps de police la formation offerte par l'ENPQ	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise sur pied d'un comité composé d'intervenants des milieux policiers – Réalisé à l'été 2015.
Mesure 2.13	
En plus du séminaire déjà offert dans le cadre du programme, enrichir le PFIPG	<ul style="list-style-type: none"> ○ Modification de scénarios à partir des outils rendus disponibles par la GRC, de la SQ et le SPVM, afin que les aspirants policiers soient en mesure d'identifier des comportements d'individus laissant croire à une radicalisation menant à la violence. ○ Planification d'une rencontre entre l'École et le Centre de la prévention de la radicalisation menant à la violence afin de mettre en commun les enjeux spécifiques des deux organisations en la matière – Réalisé en octobre 2016. ○ Formation du personnel formateur en novembre 2016.
Mesure 2.14	
Parfaire les connaissances des policiers par l'entremise, par exemple, de formations en ligne, formations à distance, simulations, études de cas, formations magistrales, séminaires et capsules d'information	<ul style="list-style-type: none"> ○ Séminaire sur la radicalisation menant à la violence – Réalisé le 6 avril 2016. ○ Journée d'actualisation des connaissances sur la radicalisation au Québec - Réalisée le 27 avril 2017.

Liste des membres du comité

Niveaux	Organisations	Nom de la personne ressources
	GRC	Hakim Bellal
6	SQ	Marie Pintal
5	SPVM	Pierre Dupéré
4	SPVQ	Chelsa Byers
3	Gatineau	Nathalie Lapierre
	Laval	Enrick Laufer
	Longueuil	Nathalie Brunet
	MSP	Christiane Gagné

Dates des rencontres

- 2015-07-06
- 2015-09-30
- 2015-11-26
- 2016-02-18
- 2016-06-17
- 2016-11-18

Date : Le 6 juillet 2015

Heure : 8 h 30 à 12 h

Endroit : Salle A3-09

- M. Paulin Bureau - ENPQ
- M. Pierre Dupéré - SPVM
- M^{me} Marie Pintal - SQ
- M^{me} Nathalie Brunet - Longueuil
- M^{me} Christiane Gagné - MSP (correctionnel)
- M^{me} Nathalie Lapierre - Gatineau
- M. Hakim Bellal - GRC
- M. Enrick Laufer - Laval
- M^{me} Chelsea Byers - SPVQ
- M. Éric Boucher - ENPQ
- M. Marc Desaulniers - ENPQ
- M. Pierre St-Antoine - ENPQ
- M. François Gingras - ENPQ

-
1. Mot de bienvenue (*P. Bureau*) (15 m)
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 m)
 3. Historique et objectif de la rencontre
 4. Plan gouvernemental
 5. Présentation des formations respectives
 6. Lien entre les formations existantes et le plan
 7. Actions à venir
 8. Établissement d'un plan de travail
 9. Questions diverses
 10. Date de la prochaine rencontre
 11. Levée de la réunion

Date : Le 30 septembre 2015

Heure : 13 h 30 à 17 h

Endroit : Salle A3-09

- M. Paulin Bureau - ENPQ
- M. Pierre Dupéré - SPVM
- M^{me} Marie Pintal - SQ
- M. Sylvain Guertin - SQ
- M^{me} Nathalie Brunet - Longueuil
- M^{me} Christiane Gagné - MSP (correctionnel)
- M^{me} Nathalie Lapierre - Gatineau
- M. Hakim Bellal - GRC
- M. Enrick Laufer - Laval
- M^{me} Chelsea Byers - SPVQ
- M. Éric Boucher - ENPQ
- M. Marc Desaulniers - ENPQ
- M. Pierre St-Antoine - ENPQ
- M. Francois Ginras - ENPQ

-
1. Mot de bienvenue (*P. Bureau*) (15 m)
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 m)
 3. Actions à venir au plan de travail
 - 3.1. Développer des programmes de formation
 - 3.2. Déterminer la façon d'offrir ces programmes au milieu policier et de sécurité publique
 - 3.3. Poursuivre la recherche et la vigie en matière de radicalisation menant à la violence
 4. Sommaire pour la rédaction d'un guide sur la radicalisation (Francopol)
 5. Questions diverses
 6. Date de la prochaine rencontre
 7. Levée de la réunion

Date : Le 26 novembre 2015

Heure : 13 h 30 à 16 h

Endroit : Salle du CA

- M. Paulin Bureau - ENPQ
- M. Pierre Dupéré - SPVM
- M^{me} Marie Pintal - SQ
- M^{me} Nathalie Brunet - Longueuil
- M^{me} Christiane Gagné - MSP (correctionnel)
- M^{me} Nathalie Lapierre - Gatineau
- M. Hakim Bellal - GRC
- M. Enrick Laufer - Laval
- M^{me} Chelsea Byers - SPVQ
- M. Éric Boucher - ENPQ
- M. Marc Desaulniers - ENPQ
- M. Pierre St-Antoine - ENPQ
- M. François Gingras - ENPQ

-
1. Mot de bienvenue (*P. Bureau*) (15 m)
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 m)
 3. État de situation des formations dans les organisations
 4. Dépôt de documentation à l'École à des fins de partage
 5. Planification d'une rencontre avec le monde académique
 6. Séminaire sur la radicalisation menant à la violence
 7. Questions diverses
 8. Date de la prochaine rencontre
 9. Levée de la réunion

Date : Le 18 février 2016
Heure : 13 h 30 à 16 h
Endroit : Salle du CA ou par WEBEX

- M. Paulin Bureau - ENPO
- M. Pierre Dupéré - SPVM
- M^{me} Marie Pintal - SQ
- M^{me} Nathalie Brunet - Longueuil
- M^{me} Christiane Gagné - MSP (correctionnel)
- M^{me} Nathalie Lapierre - Gatineau
- M^{me} Claudia Cervellera - Gatineau
- M. Hakim Bellal - GRC
- M. Enrick Laufer - Laval
- M^{me} Chelsea Byers - SPVQ
- M. Pierre St-Antoine - ENPO
- M. François Gingras - ENPO

-
1. Mot de bienvenue (*P. Bureau*)
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Acceptation du compte rendu du 26 novembre 2015
 4. État de situation des formations dans les organisations
 - 4.1. Nouveautés
 - 4.2. Mise à jour du tableau de formation
 5. Dépôt de documentation à l'École à des fins de partage
 6. Planification d'une rencontre avec le monde académique
 7. Séminaire sur la radicalisation au Québec
 8. Questions diverses
 9. Date de la prochaine rencontre
 10. Levée de la réunion

Date : Le 18 novembre 2016

Heure : 13 h 30 à 16 h

Endroit : par WEBEX

-
1. Mot de bienvenue
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Acceptation du compte rendu du 17 juin 2016
 4. État de situation des formations dans les organisations
 5. Conférence UNESCO
 6. Comité sur la radicalisation du MSP
 7. Séminaire sur la radicalisation au Québec
 8. Questions diverses
 9. Date de la prochaine rencontre
 10. Levée de la réunion

<http://www.enpq.qc.ca/lecole-en-ligne/volume-7-numero-4-novembre-2016/entente-entre-la-grc-et-lenpq-formation-sur-la-securite-nationale.html>

En date d'aujourd'hui, l'état d'avancement (actions réalisées) de la mesure : 2.14 Rendre disponibles aux policières et aux policiers des activités de formation et de sensibilisation à la sécurité nationale en matière de lutte contre la radicalisation (MSP)

- 6 avril 2016 – Séminaire sur la radicalisation au Québec: agir, prévenir, détecter et vivre ensemble;
- 27 avril 2017 – Journée d'actualisation des connaissances sur la radicalisation au Québec;
- À la suite d'un partenariat avec la GRC, l'ENPQ donne un soutien logistique à la formation des Coordonnateurs d'information sur la menace terroriste (CIMT) offerte par la GRC. Cette formation assure une continuité dans l'échange d'information en matière de sécurité nationale avec les groupes spécialisés.

Le nombre de formation tenue pour l'année en cours et la précédente; et pour chacune, la date, le lieu et le nombre de participants

- Séminaire sur la radicalisation au Québec: agir, prévenir, détecter et vivre ensemble, 6 avril 2016, à l'École nationale de police du Québec : 180 participants;
- Journée d'actualisation des connaissances sur la radicalisation au Québec, 27 avril 2017, à l'École nationale de police du Québec : 150 participants;
- Formation CIMT à l'École nationale de police du Québec :
 - 28 février au 2 mars 2017 : 77 participants.
 - 18 ou 20 avril 2017 : 63 participants.

Une copie du programme de la formation

- Séminaire sur la radicalisation au Québec: agir, prévenir, détecter et vivre ensemble – 6 avril 2016
<http://www.enpq.qc.ca/colloques-et-evenements/seminaire-sur-la-radicalisation-au-quebec-agir-prevenir-detecter-et-vivre-ensemble.html>;
- Journée d'actualisation des connaissances sur la radicalisation au Québec – 27 avril 2017
<http://www.enpq.qc.ca/colloques-et-evenements/journee-dactualisation-des-connaissances-sur-la-radicalisation-au-quebec.html>;
- La description de la formation CIMT se retrouve en page 69 du [Guide FRANCOPOL sur les pratiques policières inspirantes en matière de lutte contre la radicalisation](#).

Tous les documents relatifs au développement ou à la mise en œuvre de cette mesure : note d'information, entente, avis de pertinence, rapport, bilan, etc.

- Topo 01-51 : Stratégie de formation favorisant la lutte à la radicalisation;
- [Guide sur les pratiques policières inspirantes en matière de lutte contre la radicalisation](#).

Lettre d'entente

ACCORD établi en trois exemplaires le 07 novembre 2016

ENTRE

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA
(CI-APRÈS APPELÉE « LA GRC »)

ET

L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
(CI-APRÈS APPELÉE « L'ENPQ »)

CONTEXTE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), l'ENPQ a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE les fonctions de la GRC en vertu de l'article 18 (a) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* incluent la prévention du crime;

CONSIDÉRANT QUE la GRC a conçu des ateliers de formation et de la documentation portant sur la sensibilisation à la sécurité nationale;

CONSIDÉRANT QUE la GRC garantit qu'elle est la titulaire exclusive des droits d'auteur;

CONSIDÉRANT QUE l'ENPQ désire obtenir les droits d'utilisation de la formation afin de l'héberger sur sa plateforme de formation en ligne ainsi que dans sa bibliothèque Carrefour de l'information et du savoir (CIS) et Carrefour FRANCOPOL de l'information et du savoir (CFIS);

CONSIDÉRANT QUE la GRC accepte de fournir une licence de droits d'auteur à l'ENPQ lui permettant de diffuser la formation et de l'héberger sur sa plateforme de formation en ligne ainsi que dans sa bibliothèque (CIS et CFIS);

CONSIDÉRANT QUE la GRC dispense des ateliers de formation portant sur la sensibilisation à la sécurité nationale aux différents intervenants du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'ENPQ doit accomplir sa mission et possède l'infrastructure pour le faire;

CONSIDÉRANT QUE la GRC et l'ENPQ désirent mettre en commun leurs efforts afin d'assurer la formation des intervenants du domaine policier et de la sécurité publique et de répertorier le nombre de formations et des personnes formées.

CONSIDÉRANT QUE les Participants désirent confirmer leur entente par écrit.

POUR CES MOTIFS, LES PARTICIPANTS CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. DÉFINITIONS

Dans la présente lettre d'entente, les termes ci-dessous, employés au singulier ou au pluriel selon le contexte, se définissent comme suit :

- « Accord » s'entend de la Lettre d'entente, ci-après « LE »;
- « formation » s'entend des ateliers de formation sur la sensibilisation à la sécurité nationale
- « participants » s'entend des membres de la GRC ou de l'ENPQ.

2. OBJET ET PORTÉE

2.1 La présente LE, a pour objet d'établir d'une part que la GRC accorde gratuitement à l'ENPQ une licence non exclusive et non transférable lui permettant d'utiliser les documents de formation suivant les droits d'utilisation énoncés à l'article 3. Les documents de formations comprennent ce qui suit :

- Livre numérique;
- Présentations Power point;
- Autre support numérique.

2.2 La présente LE a également pour objet d'établir le partenariat quant à l'organisation et la comptabilisation des formations qui sont données ainsi que le nombre des personnes formées en matière de sécurité nationale.

3. NATURE DES DROITS D'UTILISATION

3.1 L'ENPQ pourra utiliser les documents de formation de la GRC en regard des droits suivants :

- 3.1.1 Aucune modification aux documents de formation ne pourra être apportée sans l'autorisation préalable et écrite de la GRC;
- 3.1.2 Utiliser les documents de formation uniquement à des fins de formation de la clientèle de l'ENPQ;
- 3.1.3 Héberger les documents de formation seulement sur sa plateforme de formation en ligne et sur sa bibliothèque (CIS et CFIS);

3.2 La clientèle de l'ENPQ comprend les personnes suivantes :

- Les aspirants policiers de l'ENPQ;
- Les policiers,
- Les futurs intervenants en sécurité publique (agents des services correctionnels, contrôleurs routiers et constables spéciaux des palais de justice)
- Les intervenants en sécurité publique;
- Les étudiants en techniques policières des collèges;

4. OBLIGATIONS DE LA GRC

La GRC s'engage à :

4.1 Transmettre à l'ENPQ tous les documents de formation sur support informatique ou sur toutes autres formes applicables;

4.2 Fournir à l'ENPQ les mises à jour, nouvelles versions ou révisions des documents de formation;

4.3 Assurer un soutien technique et professionnel nécessaire à l'utilisation adéquate de la formation et des documents qui y sont associés;

4.4 Informer l'ENPQ des formations données et du nombre de personnes formées au Québec en matière de sécurité nationale.

5. OBLIGATIONS DE L'ENPQ

L'ENPQ s'engage à :

5.1 Respecter les droits d'utilisation des documents de formation, lesquels sont mentionnés à l'article 3 de la présente LE ;

5.2 Fournir, sur demande et dans un délai raisonnable, les statistiques d'utilisation des documents de formation et collaborer aux demandes de forage de statistiques complémentaires, s'il y a lieu;

5.3 Apporter les modifications aux documents, incluant les retraits ou ajouts, sur demande de la GRC, et ce, dans un délai raisonnable;

5.4 Prendre les mesures de sécurité nécessaires pour protéger les droits de la GRC, notamment par des instructions ou des directives aux employés qui ont accès aux documents dans les limites de la présente LE.

5.5 Fournir à la GRC un soutien logistique lors de l'organisation des formations si nécessaire et ce, sans que cela n'occasionne de coûts additionnels pour l'enregistrement aux formations.

6. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.1 Tout titre et tout droit de propriété intellectuelle relative aux documents demeurent la propriété de la GRC. L'ENPQ s'engage à ne pas se servir les documents relatifs aux ateliers de formation de sensibilisation à la sécurité nationale pour une utilisation autre que celle prévue à l'article 3, à moins d'en obtenir au préalable l'autorisation écrite de la GRC.

6.2 En vertu du présent accord, la GRC accorde à l'ENPQ une licence universelle non exclusive, non transférable et libre de droits d'auteur pour lui permettre de se servir des documents à des fins non commerciales, notamment pour la formation de sa clientèle et pour diverses activités internes, selon ses besoins et en respect de la présente LE.

6.3 L'ENPQ n'est pas autorisée à vendre, à prêter ou à transférer à une tierce partie les documents, ni à en autoriser l'utilisation par une tierce partie, à moins d'en obtenir la permission écrite de la GRC.

6.4 La GRC a le droit absolu de conclure le présent accord et s'attend à ce que les actions en découlant ne portent pas atteinte, en totalité ou en partie, à tout droit de propriété, droit d'auteur, droit à la vie privée, ni à toute personne ou entité.

7. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les participants devront chacun assumer les coûts qu'ils encourront par l'application de la présente LE.

8. REPRÉSENTANTS MINISTÉRIELS

Les personnes suivantes sont les représentants ministériels désignés aux fins du présent accord; tout avis exigé aux termes du présent accord doit leur être communiqué :

Pour la GRC : Sergent Hakim Bellal Sous-Officier Programme de sensibilisation à la Sécurité Nationale 4225 boul. Dorchester, Westmount, QC H3Z 1V5 514-939-8424	Pour l'ENPQ : André Deslauriers Responsable des activités de perfectionnement policier École nationale de police du Québec 350 rue Marguerite-D'Youville Nicolet J3T 1X4 819-293-8631 ext : 6624
--	--

Les participants s'informeront mutuellement par écrit de tout changement de représentants ministériels désignés.

9. RESPONSABILITÉ

Chaque participant est tenu responsable des dommages causés par la conduite de ses employés ou de ses mandataires dans l'exécution des tâches décrites dans le présent accord.

10. SUIVI

Les participants se rencontreront au besoin afin d'examiner et d'évaluer l'application et l'efficacité du présent accord.

11. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Si l'interprétation ou l'exécution du présent accord suscite un différend, ce dernier doit être confié aux représentants des participants, susmentionnés, qui doivent tout mettre en œuvre pour régler le conflit à l'amiable. Si les négociations échouent à ce niveau, les participants conviennent de recourir à Martine Fontaine, OREC adjoint au Crime organisé et à la prévention de la GRC et à Paulin Bureau, Directeur du perfectionnement policier de l'ENPQ en vue de son règlement.

Les participants s'informeront mutuellement par écrit de tout changement de représentant désigné pour le règlement des différends.

12. DURÉE ET RÉSILIATION

Le présent accord entrera en vigueur à la dernière signature des participants et se terminera le 30 novembre 2018.

L'un ou l'autre des participants peut mettre fin au présent accord moyennant un préavis écrit de 30 jours. La résiliation ne dégage pas les participants de toute obligation contractée pendant la période d'application de la présente LE.

13. RENOUVELLEMENT

À son échéance, la présente LE se renouvelle automatiquement aux mêmes conditions pour des périodes additionnelles et successives de 2 ans, à moins qu'un participant transmette à l'autre un avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de renouvellement l'informant de son intention de ne pas

renouveler le présent PE.
14. **MODIFICATION DE LA LETTRE D'ENTENTE**

Le présent accord ne peut être modifié qu'avec le consentement écrit des participants.

EN FOI DE QUOI, les représentants autorisés de L'ENPQ et de la GRC ont signé le présent accord :

Pour la GRC :



Commissaire adjoint François Deschênes
Commandant de la Division « C »
GRC

Pour l'ENPQ :



Yves Guay
Directeur général
École nationale de police du Québec

Date 2016/11/07

Date 2016 11 07

8 h à 8 h 30	Accueil
8 h 30	Mot d'ouverture <i>MSP</i>
8 h 35	Présentation du plan provincial (25 min) <i>MSP</i>
9 h 00	État de situation et mise à niveau (différentes sortes de radicalisation, architecture sécurité nationale au Canada et Québec) (1 h 30) <i>SGPCT</i>
10 h 30	Pause santé
10 h 45	Présentation du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (1 h)
11 h 45	Présentation du SPVM (30 min)
12 h 15	Dîner
13 h 15	SPVQ
13 h 45	Présentation d'un chercheur (processus menant à la radicalisation, du concret)
14 h 30	Témoignages
15 h	Présentation de l'e-Book de la GRC et fermeture de la journée
15 h 30	Fin

Horaire

8 h à 9 h	Accueil
9 h	Mot d'ouverture MSP
9 h 15	Présentation du plan provincial MSP
9 h 30	Radicalisation : contours et formes du radicalisme violent dans le monde contemporain Benjamin Ducol, responsable du module recherche, Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) et chercheur régulier au Centre International de Criminologie Comparée (CICC) de l'Université de Montréal
10 h 30	Pause santé
10 h 45	État de situation et mise à niveau (différents types de radicalisation, architecture sécurité nationale au Canada et Québec)
11 h 45	Approches préventives en matière de radicalisation au SPVQ – Comment outiller les intervenants de première ligne afin d'identifier et répondre adéquatement aux indices de radicalisation Marie-Ève Côté-Henry, agente de prévention, SPVQ
12 h 15	Dîner
13 h 15	Le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence : l'approche Québécoise Linda Corsius, responsable du module prévention et développement des compétences, Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) et criminologue
14 h 15	Radicalisation menant à la violence : Faire la différence par une approche préventive Khanh Du Dinh, Chef de section, SPVM
14 h 45	Pause santé
15 h	Témoignages
15 h 30	Présentation du Ebook sur la Sécurité nationale Martine Fontaine, Surintendante, Officier responsable des enquêtes criminelles adjoint à la sécurité nationale, GRC, Division C
16 h	Mot de la fin

Horaire

8 h à 9 h	Accueil
9 h	Mot d'ouverture Yves Guay, directeur général, École nationale de police du Québec Marie Gagnon, sous-ministre associée aux affaires policières, Ministère de la Sécurité publique
9 h 15	Présentation du plan d'action gouvernemental 2015-2018 Jérôme Gagnon, directeur principal de la sécurité de l'État, Ministère de la Sécurité publique
9 h 30	Radicalisation : contours et formes du radicalisme violent dans le monde contemporain Benjamin Ducol, responsable du module recherche, Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) et chercheur régulier, Centre international de criminologie comparée (CICC) de l'Université de Montréal
10 h 30	Pause santé
10 h 45	État de situation de la sécurité nationale au Québec et au Canada Sgt Sébastien Tremblay, responsable d'équipe à la Division des enquêtes sur la menace extrémiste, Sûreté du Québec Sgt Hakim Bellal, coordonnateur du programme de la sensibilisation communautaire à la sécurité nationale, Division C, Gendarmerie royale du Canada
11 h 45	Approches préventives en matière de radicalisation au SPVQ – Comment outiller les intervenants de première ligne afin d'identifier et répondre adéquatement aux indices de radicalisation Marie-Ève Côté-Henry, agente de prévention, Service de police de la Ville de Québec
12 h 15	Dîner
13 h 15	Le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence : l'approche Québécoise Linda Corsius, responsable du module prévention et développement des compétences, Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) et criminologue
14 h 15	Radicalisation menant à la violence : Faire la différence par une approche préventive Commandant Khanh Du Dinh, chef de section, Service de police de la Ville de Montréal
14 h 45	Pause santé
15 h	Témoignage : Impact familial de la radicalisation violente
15 h 30	Ebook : outil de prévention, outil de formation Martine Fontaine, surintendante, officier responsable des enquêtes criminelles adjoint à la sécurité nationale, Division C, Gendarmerie royale du Canada
16 h	Mot de la fin

École nationale
de police

Québec 

*Séminaire sur la radicalisation au Québec : agir,
prévenir, détecter et vivre ensemble*

Le 6 avril 2016

Le titre du colloque : « L'islamisme radical au Canada : Quelles menaces ? Quelles réponses ? »

Le Collège militaire royal de Saint-Jean organise le 15 avril 2016 un colloque d'une journée sur le thème de l'islamisme radical. Depuis la montée en puissance du groupe armé État islamique (Daech), l'islamisme radical fait aujourd'hui peser une menace sérieuse à la sécurité dans le monde. Cette menace est double. D'une part, toutes les sociétés ouvertes peuvent en être la cible, car le radicalisme violent a recours de plus en plus à des actions terroristes en particulier à l'extérieur de la zone contrôlée par des islamistes violents. Les attentats récents au Canada et en France illustrent le caractère imprévisible de l'islamisme radical et combatif. D'autre part, cette menace ne semble pas non plus sur le point de se résorber. Alors qu'elle tire ses racines dans la guerre civile syrienne et irakienne et l'échec de la formation des États de droit après les dictatures, l'aggravation des conflits sectaires et les périls qui menacent l'unité de certains États arabes ne font qu'alimenter les discours de haine et les appels à la violence contre l'Autre et particulièrement l'Occident et constituent ainsi un terreau fertile de recrutement des extrémistes.

Quelle menace l'islamisme radical fait-il peser sur le Canada ? Comment le Canada devrait-il affronter cette menace ? Voilà sous forme de ces deux interrogations l'orientation générale de ce colloque d'une journée. Cet événement sera l'occasion de réfléchir à la portée réelle de cette menace ; aux origines de l'islamisme radical ici et ailleurs ; et aux moyens pour combattre cette violence contemporaine.

Nous invitons les chercheurs et les praticiens ayant une expérience dans le domaine de la lutte à l'islamisme radical et au terrorisme ou qui ont développé une expertise dans l'étude de ce phénomène à proposer une communication sur ce thème.

Les personnes intéressées peuvent communiquer avec :

Ian Parenteau, Ph. D.

Professeur adjoint - Science politique / Collège militaire royal de Saint-Jean Défense nationale / Gouvernement du Canada Ian.Parenteau@cmrsj-rmcsj.ca / Tél. : 450-358-6777-5754

Assistant Professor - Political Science / Royal Military College Saint-Jean National Defence / Government of Canada Ian.Parenteau@cmrsj-rmcsj.ca / Tel. : 450-358-6777-5754

AGIR PRÉVENIR DÉTEC
TER VIVRE ENSEMBLE
AGIR PRÉVENIR DÉTECT
ER VIVRE ENSEMBLE AG
PRÉVENIR DÉTECTER

La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble

— Document synthèse du plan d'action gouvernemental 2015-2018 —

AGIR

Axe 1

1.1 Établir un partenariat entre les corps policiers, le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec afin d'identifier les ressources spécialisées sur le terrain pouvant appuyer les corps de police dans leurs interventions (MSP)

1.2 Consolider les liens de collaboration, par la mise en place d'un projet pilote en vue d'établir une entente entre les services sociaux, les services policiers et d'autres partenaires (MSSS, MSP)

1.3 Faciliter l'intervention auprès des enfants dont la sécurité ou le développement est ou peut être considéré comme compromis, en précisant qu'aucune considération, qu'elle soit idéologique ou autre, incluant celle qui serait basée sur une conception de l'honneur ne peut justifier, notamment, une situation de mauvais traitements psychologiques, d'abus sexuels ou d'agressions physiques (MJQ, MSSS)

1.4 Assurer un suivi dans la formation des patrouilleuses et des patrouilleurs sur la gestion des personnes avec des problèmes de santé mentale qui sont impliquées dans des dossiers de crimes haineux ou d'intimidation (MSP)

1.5 Instaurer de nouvelles mesures de protection pour les personnes dont l'intégrité physique ou psychologique est menacée (MJQ)

1.6 Sanctionner civilement la tenue et la diffusion publiques de propos haineux, ou incitant à la violence, fondés sur un motif de discrimination prévu à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (MJQ)

1.7 Accentuer la communication à l'ensemble des corps de police du Québec quant aux orientations requises au regard de l'évolution du phénomène de la radicalisation (MSP)

1.8 Conclure des ententes et établir des liens au Canada et à l'étranger visant à renforcer la collaboration en matière de lutte contre la radicalisation et toute question d'intérêt se rapportant à la sécurité publique (MSP)

1.9 Renforcer le suivi et la coordination des différentes mesures de lutte contre la radicalisation au sein des corps de police et d'autres organisations québécoises en sécurité publique (MSP)

1.10 Renforcer la collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin d'examiner la législation fédérale en matière de lutte contre le terrorisme (MSP)

1.11 Poursuivre la contribution de la Sûreté du Québec au modèle intégré des enquêtes en sécurité nationale de la Gendarmerie royale du Canada avec le Service de police de la Ville de Montréal et ses autres partenaires (MSP)

1.12 Poursuivre la coordination de la Structure de gestion policière contre le terrorisme (SGPCT) en collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada et le Service de police de la Ville de Montréal (MSP)

1.13 Assurer un suivi à l'échelle du Québec des dossiers d'enquêtes liés à l'extrémisme violent et à la haine et apporter, au besoin, un soutien spécialisé aux corps de police municipaux (MSP)

1.14 Tenir des exercices de simulation et des rencontres afin de préparer la réponse à un acte extrémiste ou terroriste commis sur le territoire québécois (MSP)

1.15 Considérer le volet « actes terroristes et extrémistes » dans le module de soutien aux victimes d'actes criminels de la Sûreté du Québec (MSP)

1.16 Poursuivre le Programme CBRNE (chimique, bactériologique, radioactif, nucléaire, explosif), notamment au regard de la formation des agentes et des agents désignés pour répondre en cas d'attentat terroriste (MSP)

PRÉVENIR

Axe 2

2.1 Réaliser des recherches afin de mieux comprendre et analyser le phénomène de radicalisation menant à la violence, notamment (MIDI) :

2.1.1 Contribuer financièrement à une recherche-action en partenariat avec le Collège de Maisonneuve pour déceler, chez les jeunes, des zones de fragilité qui pourraient créer un terrain propice au processus de radicalisation (MSP, MEESR et MIDI)

2.1.2 Documenter les facteurs qui différencient le processus de radicalisation menant à la violence des filles et des femmes par rapport à celui des garçons et des hommes (SCF, CSF)

2.1.3 Documenter et analyser les actes haineux et xénophobes (CDPDJ)

2.1.4 Effectuer des recherches et partager les pratiques exemplaires de formation du Québec et hors du Québec dans le domaine de la sécurité publique relativement à la problématique de la radicalisation (MSP)

2.1.5 Réaliser des recherches afin de mieux comprendre et analyser le processus de déradicalisation (MSSS)

2.2 Établir un partenariat avec le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence de la Ville de Montréal afin d'étendre l'initiative à l'échelle nationale, notamment au moyen de satellites virtuels (MSP)

2.2.1 Rendre disponible une ligne téléphonique unique et sans frais sur l'ensemble du territoire québécois soutenue par des ressources multidisciplinaires (MSP)

2.3 Confier à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse le mandat d'assurer un rôle de prévention et de détection en matière de lutte contre les discours haineux, ou incitant à la violence, fondés sur un motif de discrimination prévu à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (MJQ)

2.4 Structurer et rendre accessible aux familles de l'information sur les signes de radicalisation et les ressources disponibles (MSSS)

2.5 Sensibiliser les jeunes à l'usage éthique et responsable des technologies de l'information et des communications en offrant aux écoles les outils de sensibilisation et de prévention nécessaires (MEESR)

2.6 Enrichir la formation continue du personnel scolaire par l'ajout de nouvelles formations sur la prévention de la radicalisation menant à la violence et sur l'intervention en classe à la suite d'événements de nature violente (MEESR)

2.7 Appuyer les activités sur le dépistage et la prévention de la radicalisation menant à la violence et contre la xénophobie au niveau collégial (MEESR)

2.8 Mettre sur pied une formation interculturelle visant certaines situations sensibles à l'intention des intervenantes et des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux (MSSS)

2.8.1 Poursuivre la sensibilisation et la mise en œuvre des formations interculturelles offertes aux professionnelles et aux professionnels en intervention psychosociale du service de consultation téléphonique Info-Social (MSSS)

2.9 Mettre en place un comité composé d'intervenantes et d'intervenants des milieux policier et académique afin de partager les pratiques exemplaires de formation en matière de lutte contre la radicalisation (MSP)

2.10 Ajouter un volet de sensibilisation sur la radicalisation dans les programmes d'intervention des corps policiers dans les établissements scolaires et avec les municipalités (MSP)

2.11 Implanter un volet spécifique de relations avec les minorités ethnoculturelles et un guide de pratiques exemplaires dans une révision du modèle de police communautaire (MSP)

2.12 Mettre en ligne dans les sites Internet du ministère de la Sécurité publique et du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, une section portant sur le phénomène de la radicalisation (MSP et MIDI)

2.12.1 Promouvoir, auprès des corps de police du Québec disposant d'un site Internet, l'insertion d'un lien menant à la section du site Internet du ministère de la Sécurité publique portant sur la radicalisation (MSP)

2.13 Intégrer des activités obligatoires de formation et de sensibilisation à la sécurité nationale au programme de formation des aspirantes policières et des aspirants policiers (MSP)

2.14 Rendre disponibles aux policières et aux policiers des activités de formation et de sensibilisation à la sécurité nationale en matière de lutte contre la radicalisation (MSP)

2.15 Maintenir des spécialistes experts ainsi que des formatrices et des formateurs internes sur l'extrémisme violent et la haine à la Sûreté du Québec (MSP)

2.16 Réaliser un portrait de l'évolution des phénomènes de la radicalisation et de l'extrémisme violent pour bien en saisir les implications en matière de sécurité publique (MSP)

2.17 Poursuivre la formation des Coordonnateurs d'information en menace terroriste (CIMT) dont l'objectif est de fournir des connaissances en matière de terrorisme et sur les signes probables de radicalisation à l'extrémisme violent, notamment auprès des intervenantes et des intervenants de première ligne (MSP)

2.18 Cerner les pratiques exemplaires mises en œuvre à l'international et établir des liens avec les intervenantes et les intervenants concernés (MRIF)

2.19 Encadrer davantage les règles relatives au mariage pour s'assurer du consentement des conjointes et des conjoints, particulièrement dans les cas des personnes âgées de 16 à 18 ans (MJQ)

DÉTECTER

Axe 3

- 3.1** Mettre sur pied une équipe intégrée pour assurer une vigie sur les médias sociaux (MSP)
- 3.2** Déployer l'*Outil d'estimation du risque d'homicide* et sa formation associée (MSSS)
- 3.3** Octroyer une protection aux personnes qui dénonceraient les discours haineux, ou incitant à la violence, tenus publiquement et fondés sur un motif de discrimination prévu à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (MJQ)
- 3.4** Participer au programme de « Signalement d'incidents suspects » (SIS) de la Gendarmerie royale du Canada (MSP)
- 3.5** Mettre en œuvre un programme à l'intention des patrouilleuses et des patrouilleurs afin de détecter les signaux de radicalisation à l'extrémisme violent et au terrorisme sur le terrain (MSP)
- 3.6** Maintenir la collaboration avec l'ensemble des intervenantes et des intervenants en milieu carcéral, incluant les animatrices et les animateurs de pastorale et les imams, afin de demeurer à l'affût des risques de radicalisation dans les établissements de détention (MSP)
- 3.7** Poursuivre la sensibilisation du personnel correctionnel à la problématique de la radicalisation et de l'extrémisme violent afin de faciliter la reconnaissance des indicateurs pouvant y être liés et d'intervenir le cas échéant (MSP)

VIVRE ENSEMBLE

Axe 4

- 4.1** Enrichir la formation en Éthique et culture religieuse offerte au personnel enseignant du secondaire, pour mieux l'outiller à traiter les sujets sensibles (MEESR)
- 4.2** Proposer des modèles de réussite aux jeunes, notamment ceux de minorités racisées, afin de favoriser l'inclusion (MIDI)
- 4.3** Déployer des activités d'éducation aux droits et libertés de la personne et aux valeurs démocratiques (CDPDJ)
- 4.4** Déployer une stratégie de sensibilisation favorisant la cohésion sociale, l'inclusion et le mieux vivre-ensemble et luttant contre les préjugés (MIDI)
- 4.5** Stimuler les échanges entre les Québécoises et les Québécois de toutes origines et de toutes confessions en mettant sur pied des comités de dialogue et des groupes de discussion (MIDI)
- 4.6** Rendre l'information disponible aux personnes victimes de discrimination ou de racisme dans la défense de leurs droits (MJQ)
- 4.7** Outiller les municipalités dans la mise en place d'initiatives qui visent à assurer un vivre-ensemble harmonieux et à créer des milieux de vie inclusifs (MAMOT, MIDI)
- 4.8** Mettre en place un service-conseil auprès des décideurs en matière de respect des valeurs démocratiques (CDPDJ)
- 4.9** Inclure à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec l'interdiction de tenir ou de diffuser, publiquement et à l'égard d'une personne, un discours haineux ou un discours incitant à la violence fondé sur un motif de discrimination prévu à cette même Charte (MJQ)

Acronymes des ministères et organismes responsables des mesures

CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CSF	Conseil du statut de la femme
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MEESR	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
SCF	Secrétariat à la condition féminine

Bâtir une communauté résiliente dans un Canada multiculturel



TREV

TROUSSE DE
RENSEIGNEMENTS SUR
L'EXTRÉMISME
VIOLENT

Comprendre, Unir, Agir.

Conditions d'utilisation de la trousse

Cette trousse d'information est protégée par le droit d'auteur. Elle peut être téléchargée, imprimée, utilisée, diffusée et distribuée à des fins non commerciales, sans frais et sans permission, à condition que la source soit indiquée. Toute utilisation à des fins commerciales est strictement interdite et toute modification du contenu doit être autorisée par écrit par Jocelyn Bélanger, Ph.D.

Veillez citer ce document de la façon suivante

Bélanger, J. J., Nociti, N., Chamberland, P.-E., Paquette, V., Gagnon, D., Mahmoud, A., Carla, L., Lopes M., Eising, C. (2015). Bâtir une Communauté Résiliente dans un Canada multiculturel : Trousse de Renseignements sur l'Extrémisme Violent. Université du Québec à Montréal.

Responsabilité

Cette trousse a été créée à titre informatif uniquement et les auteurs se dégagent de toute responsabilité en ce qui concerne la mise en application des renseignements fournis dans celle-ci.

Graphisme et infographie

Anastasia Lambrou

Copyright © Bélanger, J. J., Université du Québec à Montréal, 2015. Tous droits réservés pour tous pays.

*Dans ce document, le masculin est utilisé au sens neutre pour alléger le texte.

Table des matières

Introduction	2
Qu'est-ce que la radicalisation?	4
Défaire les mythes sur l'extrémisme violent	5
Les ingrédients de la radicalisation	6
Le processus de radicalisation	8
La radicalisation sur internet	9
L'extrémisme violent : facteurs de risque	10
L'extrémisme violent : facteurs de protection	11
Les signes de l'extrémisme violent	12
Étude de cas	13
Abandonner l'extrémisme violent	16
Comment faciliter le désengagement?	17
En résumé	18
Contacts utiles	19
Glossaire	20
Conclusion	21
Appendice	22

Introduction



La violence politique attire plus que jamais l'attention des Canadiens et celle de la communauté internationale. En réaction aux attentats du 11 septembre 2001, la prévention de tels gestes s'est inscrite au premier plan de l'agenda de la Défense Canadienne. Pourtant, rien ne laisse présager l'essoufflement du phénomène. Depuis les quatre dernières années, nous observons une recrudescence d'attentats politiquement ou religieusement motivés, notamment la tentative d'assassinat de l'ancienne première ministre du Québec en septembre 2012 et les attaques commises au Parlement du Canada et à la base militaire de St-Jean-sur-Richelieu en octobre 2014, sans compter l'attentat à la bombe au marathon de Boston (É.-U.) en avril 2013 et les fusillades survenues en France en janvier et novembre 2015. L'augmentation en fréquence et en intensité des actes violents incite à intervenir sous tous les fronts, notamment en amont du phénomène.

Qu'il s'agisse d'un « loup solitaire » ou d'un membre d'une organisation violente, il est étonnant de constater que les auteurs de ces actes soient souvent citoyens du pays attaqué. Ces dernières années, plus de 130 Canadiens sont partis à l'étranger afin de grossir les rangs de groupes violents. Certains reviendront au pays. Cela nous amène à nous interroger sérieusement sur le processus de radicalisation menant à l'extrémisme violent. Quels facteurs psychologiques et sociaux amènent des hommes et des femmes à embrasser une idéologie les détachant de leur communauté et à favoriser des méthodes brutales pour avancer leur cause?

Comprendre le phénomène de radicalisation est un préalable de la prévention des attentats, mais également de la réintégration sociale de ceux tombés sous l'emprise des groupes violents, qui ciblent et exploitent la vulnérabilité des jeunes en quête de sens personnel. Mais comment peut-on accomplir ce « tour de force »? Dans cette Trousse de Renseignements sur l'Extrémisme Violent (TREV), nous apprendrons que les individus peuvent abandonner la violence pour les mêmes raisons qu'ils l'ont adoptée; un éventail de moyens constructifs et efficaces sont présentés pour les aider à réaliser leur épanouissement personnel.



Qui peut bénéficier de cette trousse?

Cette trousse d'information s'adresse à l'ensemble de la population et aux acteurs communautaires s'interrogeant sur la radicalisation et sur la façon idéale d'aider les membres de leur entourage engagés dans ce processus. Elle est plus particulièrement destinée aux parents et aux professeurs qui sont en première ligne pour en déceler les indices comportementaux et pour agir positivement auprès des jeunes.

Bâtir une communauté résiliente à l'extrémisme violent

La Trousse de Renseignements sur l'Extrémisme Violent (TREV) s'inscrit dans une optique de prévention, et son principal objectif est de bâtir une communauté résiliente, c'est-à-dire conscientisée et outillée contre l'émergence de la violence politique et capable :

- 1) d'aider ses membres à rejeter les idéologies violentes;
- 2) de dénoncer ceux qui promeuvent ces idéologies;
- 3) de refuser de succomber à la peur des groupes violents;
- 4) de s'épanouir dans le respect des différences de tout un chacun;
- 5) d'aider ses membres à trouver des méthodes non violentes pour favoriser un changement social durable.

La démarche adoptée a pour but de démystifier et définir le phénomène de la radicalisation. Il s'agit d'identifier les composantes contribuant à son émergence ainsi que ses signes, de comprendre les différents degrés d'implication personnelle dans une idéologie encourageant la violence et d'expliquer les facteurs associés à la radicalisation ainsi que ceux qui contribuent à la déradicalisation. Plusieurs études de cas canadiennes inspirées de faits réels sont présentées afin d'illustrer ces phénomènes.

Qu'est-ce que la radicalisation?

Distinguer radicalisation, fanatisme, fondamentalisme et intégrisme

La radicalisation est souvent confondue, à tort, avec le fanatisme, le fondamentalisme, ou l'intégrisme. Cet amalgame terminologique laisse croire que la radicalisation se limite au domaine religieux et brouille notre compréhension du phénomène en question. En effet, un grand nombre d'observations vont à l'encontre de cette proposition : plusieurs groupes d'extrême droite, d'extrême gauche, dits ethnonationalistes ou environnementalistes sont guidés par des idées politiques plutôt que religieuses.



La radicalisation implique-t-elle toujours la violence?

En associant radicalisation avec intégrisme ou fondamentalisme, on suppose que la radicalisation réfère à des idées traditionnelles ou conservatrices. Toutefois, l'histoire foisonne d'exemples où des gens dits « radicaux », travaillant à contre-courant des idées politiques en place, ont réussi à faire progresser la société de façon démocratique et non-violente. Comme il est possible d'être à la fois radical et pacifique, il est faux de dire que la radicalisation et la violence vont toujours de pair.

Définition

La radicalisation est le processus selon lequel une personne est initiée à un message idéologique et est encouragée à remplacer ses croyances modérées, et généralement admises, par des opinions extrêmes, qui ne sont pas adoptées par la majorité des gens. La radicalisation en elle-même n'est pas problématique, ni ne met en péril la sécurité publique. Au contraire, elle a souvent été le moteur d'importants changements sociaux positifs dans l'histoire. Toutefois, elle pose problème lorsque les croyances adoptées supportent et mènent à l'utilisation de comportements violents afin d'atteindre des objectifs politiques ou religieux. Il est alors approprié de parler d'extrémisme violent.



Défaire les mythes de l'extrémisme violent

Un profil type

Une des questions les plus récurrentes au sujet de la radicalisation est de savoir s'il existe des individus plus enclins que d'autres à sombrer dans l'extrémisme violent. Si oui, existe-t-il un profil particulier? Y a-t-il des caractéristiques démographiques permettant d'identifier ces individus à risque?

À l'instar du travail des policiers avec les gangs de rue, plusieurs chercheurs ont tenté de répondre à ces questions. De façon générale, il est juste de constater qu'une majorité de jeunes hommes (18-24 ans) sont interpellés par l'extrémisme violent, bien qu'un nombre grandissant de femmes le soient également. Toutefois, au fil des ans, il est devenu clair que le profilage s'appuyant sur des données démographiques, tels le statut socio-économique, l'origine ethnique, l'appartenance religieuse ou la scolarité, est scientifiquement insatisfaisant.

La maladie mentale

La très grande majorité d'entre nous peine à expliquer comment un individu puisse vouloir mourir pour une cause et laisser dans son sillage la mort d'innocents. Il n'est donc pas surprenant que l'on qualifie spontanément de « fous » ceux qui commettent des gestes violents. Toutefois, il s'agit plus d'un abus de langage et d'une façon de simplifier un phénomène complexe que d'une observation validée. En effet, l'hypothèse de la maladie mentale pour expliquer l'extrémisme violent ne jouit que d'un appui scientifique très limité.

À un moment ou à un autre de leur vie, la plupart des gens adoptent des croyances plus ou moins extrêmes. La radicalisation est donc un processus normal et nous avons tous le potentiel de nous engager activement dans une cause qui est très importante à nos yeux. Le processus de la radicalisation s'entame lorsque certains ingrédients sont réunis.

Les ingrédients de la radicalisation



D'une manière générale, la radicalisation (tant violente que pacifique) nécessite la présence de trois ingrédients : 1) de la motivation, 2) une idéologie et 3) des réseaux sociaux.

La motivation

Depuis des décennies, les chercheurs tentent d'élucider ce qui pousse les individus à se radicaliser et à commettre des actes violents. Afin d'expliquer ce phénomène, un large éventail de motivations potentielles a été répertorié, par exemple l'honneur, la vengeance, la loyauté envers un chef charismatique, l'injustice sociale, le pouvoir et le besoin d'appartenance. Ces motivations ont comme dénominateur commun « la quête de sens personnel ». La quête de sens personnel est le besoin universel de faire une différence, d'être quelqu'un, et de trouver un sens à sa vie. La quête de sens peut être activée de deux façons : 1) par la perte de sens (réelle ou potentielle), ou encore 2) lorsque la personne entrevoit une occasion considérable de gain de sens (p. ex. marquer l'histoire ou devenir une sorte de héros). La perte de sens occasionne une grande douleur psychologique, tandis que le gain de sens s'exprime par un désir profond pour l'aventure et la prise de risques. Dans les deux cas, une fois la quête de sens activée, les gens se mettent à la recherche de moyens d'assouvir cette motivation.

L'idéologie

Une idéologie est un ensemble de croyances partagées par un groupe. De toute évidence, ce ne sont pas toutes les idéologies qui prônent la violence. En fait, certaines idéologies sont catégoriquement pacifiques et favorisent l'intégration sociale. Ainsi, ce n'est pas l'aspect motivationnel qui incite à la violence, mais plutôt l'idéologie qui dicte ce qui doit être fait pour acquérir un sens personnel.

Contrairement aux idéologies pacifiques, celles menant à l'extrémisme violent contiennent trois ingrédients :

- 1)** la présence d'un grief (une injustice, une offense) qui aurait été subi par le groupe (p. ex. religieux, national, ethnique);
- 2)** un coupable présumé d'avoir commis le grief (p. ex. un pays, un groupe ethnique, un groupe religieux);
- 3)** une méthode, c'est-à-dire, des actes violents envers le coupable afin d'éradiquer le grief.

Le groupe qui adhère à cette idéologie perçoit ses actes violents comme étant « efficaces » et « justifiés » afin de faire disparaître ce grief et le groupe accorde de l'admiration à ceux qui commettent ces gestes. Par conséquent, ceux qui adoptent une idéologie violente croient que de commettre des actes violents leur permettra d'acquérir un sentiment d'accomplissement personnel.

Au fur et à mesure que la personne adopte une idéologie qui encourage la violence, elle tend à adopter un système de croyances qui déshumanisent autrui, c'est-à-dire qui rabaisse les autres. Progressivement, ses croyances se polarisent et la personne devient de plus en plus intolérante avec ceux qui ne partagent pas son point de vue. Cette intransigeance peut mener l'individu à connaître plusieurs conflits avec son entourage à propos de sujets politiques ou religieux.

Les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont un important facteur associé à la radicalisation. Ils sont constitués d'individus ou de groupes avec qui la personne a des interactions sociales. Ce sont les réseaux sociaux qui aident à promouvoir les idéologies (pacifiques ou violentes) auxquelles l'individu a accès dans son environnement. Ils peuvent également influencer la motivation de l'individu, par exemple lorsque la communauté partage avec lui son grief.



Dans le cas de l'extrémisme violent, la recherche indique que dans plus de deux tiers des cas, les individus se sont joints à un groupe violent par l'entremise d'un membre de la famille, d'un ami, ou d'un membre de leur entourage associé à un groupe qui adhère à une idéologie violente. Généralement, il s'agit de petits groupes informels ne faisant pas toujours partie d'une organisation structurée et financée. Cette affiliation avec les autres membres du groupe survient généralement avec des interactions face à face, bien que ce sentiment d'affiliation puisse également se développer sur Internet par l'entremise des médias sociaux tels YouTube, Twitter, Instagram, Facebook, les salles de clavardage et les forums de discussions.

Plus la période de temps passé au sein du groupe est longue, plus l'individu risque d'adopter une position active dans l'organisation et plus il risque de commettre des actes violents. Puisque les membres du groupe partagent des idées, des expériences et une identité collective similaires, les liens entre les membres du groupe sont fortement soudés, au point où il n'est pas rare de constater que le groupe devient une famille de substitution pour ses membres. C'est pour cette raison que l'individu radicalisé a tendance à abandonner ses anciens groupes d'amis ainsi que les activités auxquelles il s'adonnait.



Le processus de radicalisation

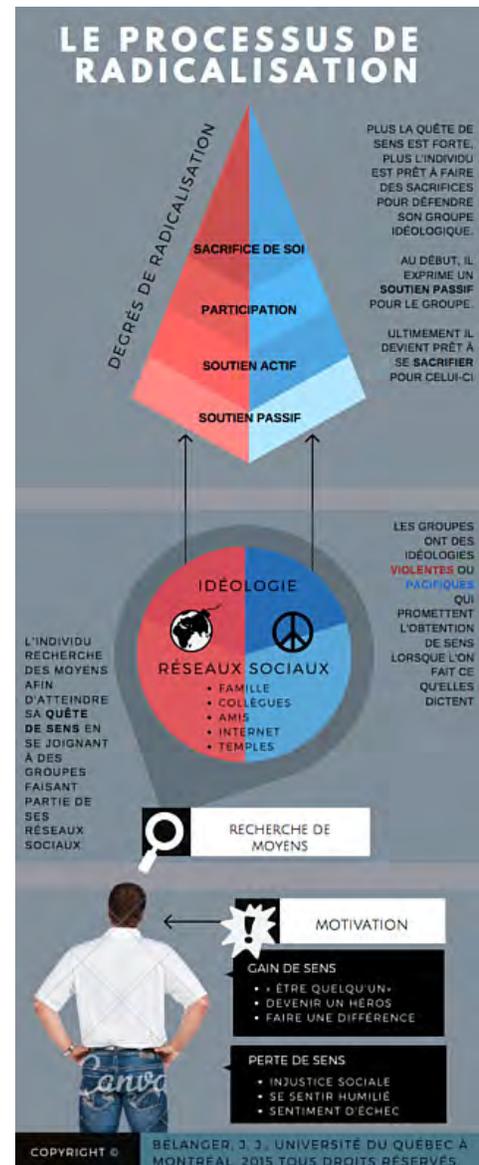
La radicalisation (menant ou non à la violence) ne se produit pas du jour au lendemain : c'est un processus. Parfois, quelques mois suffisent afin d'observer une transformation profonde de l'identité de la personne. Une personne peut rencontrer les ingrédients de la radicalisation mentionnés précédemment dans des séquences différentes. Par conséquent, il est important de mentionner que le processus de radicalisation n'est pas toujours identique d'une personne à une autre; plusieurs trajectoires existent.

De façon générale, la radicalisation commence par une motivation stimulée par l'éveil de la quête de sens qui mène l'individu à rechercher des moyens qui lui permettront d'atteindre son but. Afin de combler cette quête de sens, l'individu a tendance à se joindre à des groupes (p. ex. sportifs, artistiques, politiques, religieux) faisant partie de son réseau social, puisque ces groupes lui permettent d'acquérir une image de soi positive et un sentiment d'appartenance. Ces groupes ont diverses idéologies qui dictent à leurs membres ce qui doit être fait pour être « un bon membre » du groupe. Si le groupe auquel la personne se joint adhère à une idéologie qui encourage la violence, la personne devient à risque d'adopter des comportements violents.

Les degrés de radicalisation

La radicalisation peut être vécue à différents degrés d'intensité. Dans un premier temps, l'individu peut être simplement en accord avec l'idéologie véhiculée par le groupe (soutien passif). Ensuite, la personne peut s'engager dans une série de comportements lui permettant d'exprimer son soutien au groupe (soutien actif). Par exemple, la personne peut démontrer son soutien en prenant part à une collecte de fonds. À un degré d'intensité supérieur, l'individu s'engage directement afin de faire avancer sa cause (participation). Dans le cas de l'extrémisme violent, la personne peut commettre des gestes illégaux comme l'agression ou le harcèlement d'autrui. Lorsque l'individu est radicalisé au plus haut point, il est prêt à tout sacrifier, incluant sa vie, pour défendre son groupe et son idéologie (sacrifice de soi). Plus la quête de sens est forte, plus la radicalisation de la personne sera intense.

En raison du soutien que le groupe peut lui accorder, la personne plongée dans l'extrémisme violent n'est pas



nécessairement consciente de l'ensemble des conséquences négatives que son engagement peut occasionner. Pourtant, la personne sacrifie plusieurs sphères importantes de sa vie, telles que sa famille, sa santé, ses études et sa carrière. C'est en raison de l'importance que la personne accorde à l'idéologie et à son groupe, qu'à ses yeux, l'extrémisme violent est un choix logique et cohérent. Par conséquent, la personne ne conçoit pas nécessairement qu'au Canada, la violence idéologique soit contre-productive.

La radicalisation sur Internet



Internet est un outil formidable de communication qui occupe une place importante dans la vie quotidienne des Canadiens. C'est une source d'information qui nous permet à la fois d'apprendre, de nous divertir et d'échanger des idées avec le monde entier. Toutefois, cet univers virtuel n'est pas sans risques : les médias sociaux (p. ex. Facebook, Twitter, YouTube) sont des plateformes propices à la diffusion de messages facilitants la radicalisation menant à la violence. Plus spécifiquement, des groupes y font la promotion de la haine à l'aide de magazines électroniques, de vidéos, et même de jeux vidéo. Ces messages servent deux objectifs.

Le premier objectif des groupes violents est de faciliter l'utilisation de la violence. Par exemple, ils diffusent des vidéos et des manuels d'instructions permettant de créer des armes et des explosifs et suggèrent d'autres façons de blesser autrui.

Le deuxième objectif est d'amener les gens à éprouver de la sympathie envers leur cause et de recruter de nouveaux adeptes. À cette fin, l'information sur le Web est présentée de façon spectaculaire et visuellement attrayante afin de séduire le public cible, et de justifier et de banaliser l'utilisation de la violence. Les groupes supportant la violence misent également de plus en plus sur un contenu interactif (p. ex. clavardage, forums de discussion) afin de créer un sentiment d'appartenance chez l'individu. Certains messages peuvent également cibler une partie précise de la population (p. ex. les femmes, une communauté en particulier) dans le but de les interpeller directement et de leur conférer un sentiment d'importance.

La littératie médiatique

En vue de prévenir l'extrémisme violent, il est fondamental que les citoyens, et plus particulièrement les jeunes, développent des compétences en littératie numérique, c'est-à-dire qu'ils développent une capacité d'analyse du contenu présenté sur Internet afin de devenir des consommateurs d'information avertis.

Plus spécifiquement, l'individu doit être capable d'identifier le public ciblé par une production médiatique, d'en reconnaître le point de vue, l'intention et la crédibilité. À l'ère du numérique, les parents et les enseignants peuvent jouer un rôle de premier plan dans l'éducation aux médias et dans le développement de la pensée critique. Il existe des formations permettant aux jeunes d'acquérir ces compétences et de devenir des internautes avertis (voir p. 19 pour plus d'information).

L'extrémisme violent: facteurs de risque



Le genre : être un garçon

Les garçons sont plus nombreux que les filles à rejoindre des groupes violents. Le genre constitue donc un facteur de risque important, même si un nombre croissant de femmes rejoignent également ces groupes.

Le stigma social : sentiments d'humiliation, d'injustice, d'échec personnel

De façon générale, les individus à risque de se radicaliser vivent des expériences psychologiques qui les dévalorisent et qui les font douter de leurs capacités, ce qui se rapporte à une perte de sens personnel. Afin de restaurer leur sens personnel, ils se tournent généralement vers des groupes (politiques, religieux, sportifs, etc.). Toutefois, les groupes violents sont généralement perçus comme étant un moyen efficace pour atteindre ce but.

L'intolérance face à l'ambiguïté

Les individus intolérants face à l'ambiguïté, ou fermés d'esprit forment un public réceptif aux discours idéologiques (politiques ou religieux) prônant une vision du monde peu nuancée.

Dans leur simplicité, ces idéologies permettent de réduire toute forme d'ambiguïté et permettent généralement à ceux qui les adoptent de catégoriser les autres selon divers stéréotypes (p. ex. bons contre méchants, purs contre impurs), ce qui peut les pousser à déshumaniser les autres et éventuellement à tolérer la violence envers ceux-ci.

Un réseau social qui encourage la violence

Qu'ils soient réels ou virtuels, les réseaux sociaux jouent un rôle dans le processus de radicalisation. Autant ils peuvent aider les individus à ne pas adopter des systèmes de croyances violents lorsqu'ils sont modérés, autant ils peuvent accentuer le risque de plonger dans l'extrémisme violent lorsqu'ils encouragent la violence.

Les antécédents criminels

Le fait d'avoir déjà commis un acte criminel accentue les risques de se joindre à un groupe déviant et d'accepter un système de croyances encourageant la violence.

L'extrémisme violent : facteurs de protection

Facteurs de protection personnels

- Tolérance pour l'ambiguïté, l'incertitude et le doute.
- Avoir un sens personnel (estime de soi, sens à la vie).
- Gestion adéquate des émotions et des conflits.
- Jugement moral développé.
- Empathie pour les autres.
- Occasions de défendre une cause de façon pacifique.



Facteurs associés au réseau social

- Relation de qualité avec un adulte significatif.
- Bonnes relations avec la famille, les enseignants et les pairs.
- Appartenance à un réseau social. n'encourageant pas la violence.
- Participation à des activités parascolaires.
- Occupation d'un emploi.



Les signes de l'extrémisme violent



Afin de prévenir l'extrémisme violent, il est crucial que les citoyens puissent reconnaître les comportements généralement observés chez les individus adhérant à une idéologie violente. Les comportements décrits ci-dessous sont des indices qui suggèrent que la personne encourage l'utilisation de la violence, sans en être toutefois une preuve absolue. Il ne s'agit pas d'une liste de « symptômes ». Puisqu'il existe plusieurs trajectoires menant à l'extrémisme violent, un individu peut afficher un nombre indéterminé des comportements suivants:

1) L'intolérance: l'individu adopte un système de croyances qui manifeste une opposition tranchée entre ce qui est bien et ce qui est mal. Cette vision du monde qui divise les purs et les impurs, les bons et les méchants, suscite bien souvent des conflits entre l'individu, sa famille et ses amis.

2) La transformation du réseau social: l'individu ne côtoie plus les mêmes personnes, il ne fréquente plus ses amis d'enfance et il s'éloigne des gens proches de lui. Progressivement, il adopte un nouveau groupe d'amis étroitement soudé qui partage une idéologie commune. Ce nouveau groupe est souvent caché de ses parents et de ses proches. Dans certains cas, l'individu joint le groupe après une initiation.

3) Le discours idéologique: l'individu exprime ses convictions en utilisant un discours à teneur idéologique. Il s'exprime souvent à l'aide de clichés appris par cœur. Il tient un discours qui valorise son propre groupe d'appartenance au détriment d'autrui, qui le déshumanise et qui cautionne l'utilisation de la violence contre lui afin d'adresser un grief ou une plainte.

4) La consommation médiatique: l'individu consomme une quantité importante de matériel faisant la promotion de la haine et de la violence. Il encourage les messages haineux de groupes violents sur les médias sociaux. Lorsqu'il navigue sur Internet, il télécharge, accumule puis partage des vidéos violentes avec des gens qui ont les mêmes croyances idéologiques que lui.

5) Le sacrifice des autres domaines de vie: la cause politique ou religieuse de l'individu devient accaparante, elle l'occupe constamment. Par conséquent, il abandonne plusieurs activités auxquelles il avait tendance à s'adonner.

6) Le passage à l'acte: l'individu commet des gestes (parfois même des délits) dont le but est de provoquer certains membres de la société ou encore de financer le groupe dont il fait partie. Par exemple, l'individu peut s'adonner à du vandalisme, scander des slogans injurieux ou commettre une entrée par effraction ou un braquage.

Études de cas

À l'adolescence, Audrey n'a aucune passion particulière, mais éprouve un amour inconditionnel pour les animaux. Elle renonce aux études vétérinaires, car elle juge que les techniques d'apprentissage impliquent la maltraitance des animaux. Un documentaire sur les abattoirs renforce ses convictions et elle se lance alors dans un mouvement de protestation contre la maltraitance animale. À l'université, elle s'intéresse à plusieurs groupes locaux de défense des animaux et commence à participer à des manifestations pacifiques. Un jour, elle entend le discours d'un conférencier qui la motive à aller quelques mois dans un sanctuaire de gorilles. Elle revient indignée par le sort réservé aux animaux. Elle se joint alors à des

organisations pour sensibiliser les gens aux menaces environnementales qui pèsent sur la Terre. Elle fait la grève de la faim, travaille dans des sanctuaires d'animaux et distribue des dépliants d'information. Cependant, à mesure que son dévouement pour la cause animale augmente, sa frustration et son désespoir grandissent. Elle constate que ses actions ont peu d'impact et elle se sent impuissante et révoltée par les ravages provoqués par l'humain.

Elle se joint alors à un autre groupe d'écologistes dont l'idéologie consiste à protéger l'espèce animale. Petit à petit, Audrey prend part à leurs activités. Elle se sent enfin utile et est satisfaite de pouvoir servir activement sa cause. Elle développe notamment une relation amoureuse avec l'un des dirigeants. Tous deux croient que tous les moyens sont permis afin de protéger la faune. Ils incendient et sabotent des installations du gouvernement, de recherche et d'industries qui, selon eux, ne respectent pas les droits des animaux.

Un jour, au cours d'un incendie, elle constate que ses actions n'ont pas aidé sa cause. Au contraire, elles ont été contre-productives et la mentalité des organismes visés n'a aucunement changé. Elle ne voit plus le sens de tous ses efforts et se sent coupable d'avoir adhéré aux idées du groupe. Dès lors, elle s'éloigne du groupe. Elle informe sa famille qu'elle ira travailler comme assistante vétérinaire pour guérir et libérer des animaux. Audrey sent enfin qu'elle a un réel impact pour la cause qui lui tient à cœur. Sa famille et ses amis la trouvent admirable et compatissante. Somme toute, Audrey réussit à faire avancer sa cause et trouve une façon morale de donner un sens à sa vie.



Audrey

Études de cas

Sam grandit au sein d'une famille religieuse. Ses convictions spirituelles l'amènent parfois à se sentir différent de ses amis. À l'adolescence, Sam ressent le besoin d'agir comme les jeunes de son âge. Il se sent déchiré entre ce qu'il aimerait être et ce que son foyer exige de lui. Il s'éloigne peu à peu de ses valeurs familiales. Lorsque sa famille prend connaissance de ses comportements « dévergondés », ses parents lui expriment leur désapprobation sévère. Sam se sent coupable et a honte de ses gestes. Il désire corriger ses fautes, si bien que sous le poids des remords, il ressent le besoin de reprendre contact avec la religion afin de remédier à la situation.



Sam

Sans consulter ses parents, Sam rejoint une association religieuse de sa région. Il assiste à plusieurs rassemblements animés par le responsable de l'organisation et s'y fait plusieurs amis. Dans le cadre de sa formation religieuse, Sam est invité par le responsable à lire plusieurs textes sur le site Internet de son association. Voulant bien agir, Sam suit les recommandations du responsable et consulte les documents suggérés. Ces lectures l'exposent à un discours haineux qui l'incite à s'enlever la vie afin d'infliger les plus grandes pertes possible chez les non-musulmans. Progressivement, l'idée de combattre aux côtés de ses amis pour sa religion devient à ses yeux un devoir ultime. Convaincu, il décide de rallier d'autres jeunes de l'association ayant les mêmes croyances. Sam passe énormément de temps avec ces jeunes, au point où il voit son groupe comme sa nouvelle famille. L'un d'eux quitte même le Canada afin de rejoindre un groupe violent.

Plus tard, Sam apprend que son ami parti à l'étranger a provoqué la mort de plusieurs femmes et enfants, incluant des musulmans. Cette situation plonge Sam dans un état de choc. Il comprend alors que la violence ne crée que des perdants de chaque côté et qu'elle ne mène à rien. Cela pousse Sam vers une profonde remise en question. Il se sent seul et désemparé.

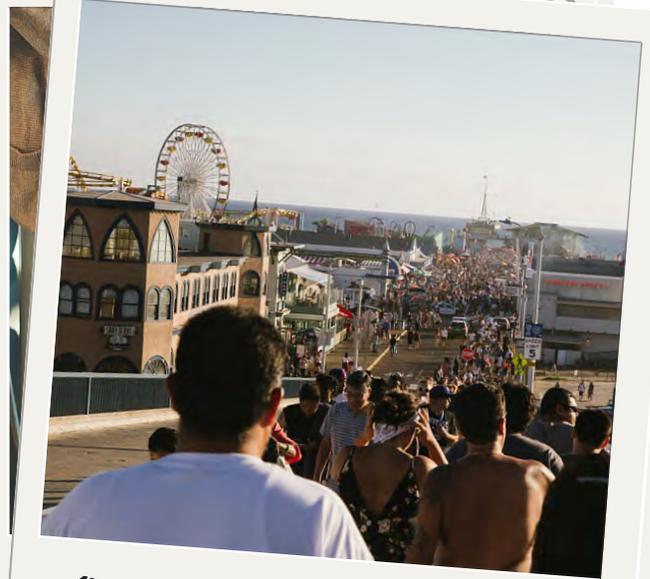
Il fait part de ses préoccupations à son père. Ses parents l'amènent voir un imam respecté dans le but de démystifier le Coran. Ce guide spirituel l'aide à comprendre l'importance de remettre dans son contexte d'origine chacun des passages qui lui ont été cités. Le dirigeant de l'association qu'il avait côtoyé ne citait que les versets incitant à la violence et l'avait influencé à adopter une interprétation erronée des textes religieux. Sam partage son expérience dans les écoles secondaires afin que d'autres jeunes ne commettent pas les mêmes erreurs.

Études de cas

Vincent s'intéresse à l'être humain et à la philosophie dès un très jeune âge. À l'adolescence, il s'informe constamment sur les enjeux économiques, politiques et écologiques du pays. Pour lui, il est essentiel de soutenir les programmes sociaux, une valeur qui n'est toutefois pas partagée par son père. Ressentant une forte désapprobation de la part de ce dernier, Vincent s'éloigne peu à peu de son milieu familial et cherche un système de valeurs ayant plus de sens pour lui. En discutant avec ses amis, certaines décisions politiques lui apparaissent néfastes pour l'environnement, l'éducation et l'égalité sociale. Il est révolté par ce qu'il voit. Se sentant impuissant, Vincent rejoint un mouvement international de protestation sociale. Dans les semaines suivantes, il participe à plusieurs rassemblements. Il se retrouve avec des personnes partageant ses valeurs d'équité et de soutien auprès des plus défavorisés. Il développe un fort sentiment d'appartenance au mouvement.

Au fil des mois, Vincent a l'impression que, malgré tous ses efforts, une grande partie de la population est encore peu informée face aux enjeux de société. Il est découragé et en colère : les revendications mises de l'avant par son groupe ne sont pas entendues. Il a l'impression que participer à des manifestations pacifiques est inutile. Avec un petit groupe d'activistes, il en vient à la conclusion que pour que la société change, l'intensité de leurs actions doit augmenter d'un cran. Ils décident donc de contester plus fortement le pouvoir établi en s'engageant dans des confrontations violentes avec des policiers. Ayant défié l'ordre ensemble, Vincent et ses amis développent une grande camaraderie et se sentent téméraires.

Toutefois, lors d'un autre accrochage avec les policiers, Vincent se fait arrêter. On lui explique que jusqu'à son procès, il n'a plus le droit de participer aux actions du mouvement. Dans l'espoir de continuer de contribuer à la cause, Vincent s'engage auprès d'un groupe de soutien créé par et pour les militants du mouvement. Il pratique entre autres la relation d'aide dans le cadre de ses fonctions au sein de l'organisation. Il remarque le bien-être qu'il apporte à autrui et s'aperçoit que ses actions génèrent maintenant davantage d'impacts pour sa cause que ses actions passées. Il continue de participer à des rassemblements populaires et peu à peu, ses croyances changent. Il se rend compte que ce n'est pas avec la violence que l'on parvient à communiquer un message. Vincent entreprend des études universitaires en travail social afin de continuer d'aider les autres.



Vincent

Abandonner l'extrémisme violent



En plus d'entraîner des gestes criminels, l'immersion dans l'extrémisme violent implique des conséquences sérieuses pour la famille de l'individu, ses études et sa carrière. Il est donc dans l'intérêt de tous de prévenir cet engagement dans la violence. Plus les proches et la communauté (professeurs, intervenants) sont en mesure d'intervenir tôt, plus il est facile d'aider une personne à abandonner la violence. Bien qu'il soit préférable d'agir avant que des gestes criminels soient commis, il n'est jamais trop tard pour l'aider à s'en sortir. La transition peut s'effectuer sans embûche, mais cela peut parfois prendre du temps et de la persévérance.

Le désengagement et la déradicalisation

Une personne qui cesse de croire en l'utilité de la violence peut toutefois continuer à commettre des actes violents si elle y est contrainte par le groupe. Inversement, l'arrêt des actes violents peut aussi laisser croire à tort que la personne ne croit plus en cette méthode. L'abandon de l'extrémisme violent passe par le changement autant des attitudes que du comportement. Il convient de parler de désengagement lorsqu'une personne cesse de commettre des actes violents, et de déradicalisation lorsqu'elle cesse de croire à l'utilité de la violence. Les changements de comportement et d'attitude sont importants pour l'abandon de l'extrémisme violent.

Au Canada, avoir des pensées extrêmes n'est pas un crime. Cependant, il est primordial que la personne se désengage de la violence afin d'assurer la sécurité de tous.

Quitter de son propre gré

Plusieurs raisons peuvent pousser quelqu'un à se désengager et à se déradicaliser de son propre gré. Un désillusionnement et une insatisfaction peuvent s'installer en réaction à la dynamique du groupe. D'abord, la personne peut être déçue des décisions prises par le chef, qui ne satisfait alors plus sa quête de sens personnel. L'individu peut aussi constater que les actions du groupe sont inefficaces ou en contradiction avec l'idéologie défendue par celui-ci. Comme la quête de sens peut être comblée par le prestige ou l'approbation des autres, une insatisfaction du statut de la personne au sein du groupe peut enclencher une remise en question par rapport à ses croyances et à son comportement.

Dans un deuxième temps, la personne peut vivre des expériences marquantes qui rendront obsolète sa participation à l'extrémisme violent. Un emploi stable, une union conjugale ou la venue d'un nouveau-né sont de bons exemples pouvant la motiver à se désengager et à se déradicaliser; elle retrouve dans la poursuite de ces nouveaux buts une nouvelle façon de donner un sens à sa vie.

Comment faciliter le désengagement?

Vous pouvez faire plusieurs choses pour aider une personne à se désengager de l'extrémisme violent. Pour faciliter cette transition, il est important de reconnaître ses besoins afin de trouver comment y répondre. Les gens agissant à titre de mentors pour la personne, tel un animateur de la vie étudiante, un travailleur social ou un guide spirituel sont parfois les mieux placés pour agir sur certains besoins. Faites appel à des gens en qui vous avez confiance.



Besoins de la personne

Un environnement affectif stable avec des personnes ne faisant pas partie du groupe violent

Une vision alternative du monde

Une façon pacifique d'atteindre ses idéaux

Une aide professionnelle

Ce que vous pouvez faire

Maintenez des relations positives :

- écoutez et essayez de comprendre pourquoi la personne est impliquée dans l'extrémisme violent;
- passez du temps avec elle;
- participez ensemble à des activités récréatives et sociales.

Maintenez une communication ouverte et franche :

- rejetez ses discours et ses comportements doivent être rejetés tout en lui faisant sentir qu'elle est acceptée par ses proches;
- encouragez-la à avoir un discours respectueux des gens ayant des croyances différentes;
- exposez-la à des points de vue différents des siens.

Trouvez des moyens alternatifs :

- aidez-la à trouver des activités permettant d'encourager ses croyances telles des activités communautaires ou politiques permises par la loi;
- exposez-la à des idéologies non violentes.

Demandez de l'aide :

- cherchez des gens de confiance dans votre entourage pour l'aider;
- appelez le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (voir p. 19 pour plus d'information).

En résumé



La radicalisation EST un phénomène...

- connu à divers degrés par chacun d'entre nous à une certaine étape de notre vie;
- déclenché par la perte de sens (p. ex. sentiment d'humiliation, sentiment d'injustice) ou le désir du gain de sens (p. ex. devenir un héros, quelqu'un d'important);
- menant à l'adoption de croyances partagées par une faible partie de la population;
- attisé par les réseaux sociaux (réels et virtuels);
- permettant de répondre à des questionnements personnels, politiques et sociaux (p. ex. donner un sens à la vie, rétablir un sentiment de justice).

La radicalisation N'EST PAS...

- nécessairement associée à la violence;
- une maladie mentale (p. ex. être psychopathe, vivre une dépression ou une perte de contact avec la réalité);
- associée à un profil particulier (p. ex. un type de personnalité, une classe socio-économique, un niveau d'éducation, une origine, une culture, une religion, un parti politique).

L'extrémisme violent...

- survient lorsqu'une personne adhère à une idéologie faisant la promotion de la violence;
- peut se développer sur Internet ou lors de rencontres en personne;
- peut avoir lieu sans que la personne ne fasse nécessairement partie d'un groupe;
- est moins probable chez les consommateurs d'information avertis (littératie numérique);
- peut être détecté par l'entourage de la personne grâce à certains signes.

Le désengagement et la déradicalisation...

- peuvent se produire à la suite d'un désillusionnement ou d'expériences de vie marquantes;
- peuvent être facilités par le soutien de la famille et des proches;
- peuvent être facilités grâce à l'aide de professionnels et du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence.

Contacts utiles

Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV)

Organisme à but non lucratif ayant comme objectifs la prévention, en amont, des actes de violence liés à la radicalisation et l'accompagnement des familles et des proches d'individus radicalisés ou en voie de radicalisation. Il offre une prise en charge professionnelle et psychosociale des individus par la déconstruction des idéologies menant à la violence.

Téléphone : 514 687-7141, 1 877 687-7141.

Votre appel est confidentiel. Courriel : info@cprmv.quebec

Habilo Médias : <http://habilomedias.ca/>

Organisme de bienfaisance canadien, sans but lucratif, qui œuvre pour l'éducation aux médias et la littératie numérique. Il a pour objectif de veiller à ce que les enfants et les adolescents développent une pensée critique qui leur permettra d'utiliser les médias à titre de citoyens numériques actifs et éclairés.

Ordre des psychologues du Québec : <https://www.ordrepsy.qc.ca/fr/>

Il peut arriver à tout le monde d'éprouver des difficultés sur le plan psychologique. Il est important de consulter un psychologue lorsque ces difficultés ont un impact sur votre travail, votre vie familiale et votre bien-être personnel. L'Ordre des psychologues du Québec peut vous aider à trouver un professionnel qui sera en mesure de vous venir en aide.

Téléphone : 514 738-1223, 1 800 561-1223

Trousse de renseignements sur l'extrémisme violent (TREV)

Pour télécharger la TREV en anglais, visitez l'adresse suivante : trev.uqam.ca

Glossaire

Communauté: groupe de personnes qui partagent des caractéristiques ou des intérêts communs, par exemple des buts, des valeurs, des champs d'intérêt, des liens sociaux ou une situation géographique.

Déradicalisation: processus selon lequel une personne ne croit plus que la violence est justifiée dans la poursuite d'une idéologie politique ou religieuse. Lorsque déradicalisée, la personne peut toutefois continuer à commettre des gestes violents en raison de la pression exercée par le groupe.

Désengagement: état d'une personne qui ne commet plus de gestes violents et qui ne fait plus la promotion de l'utilisation de la violence à des fins politiques ou religieuses. Lorsque désengagée, la personne peut toutefois continuer de croire que la violence est justifiée.

Ethnonationalisme: idée voulant que la nation soit fondée sur l'ethnicité, la langue, la religion et les traditions.

Extrémisme violent: ensemble des comportements et des croyances qui encouragent et justifient le recours à la violence (incluant des menaces) afin d'atteindre un but politique ou religieux. L'extrémisme violent est généralement motivé par une perte de sens personnel (rattachée à un grief ou une plainte) ou le désir d'être quelqu'un d'important (p. ex. un héros).

Idéologie: ensemble d'idées et de croyances qui influencent les buts, les attentes et les comportements d'un individu ainsi que sa compréhension des événements et des faits.

Motivation: ce qui déclenche l'envie de faire une activité ou d'atteindre un but. Elle nous pousse vers des objectifs en nous fournissant une certaine intensité d'énergie qui nous permet de persister jusqu'à ce qu'ils soient atteints.

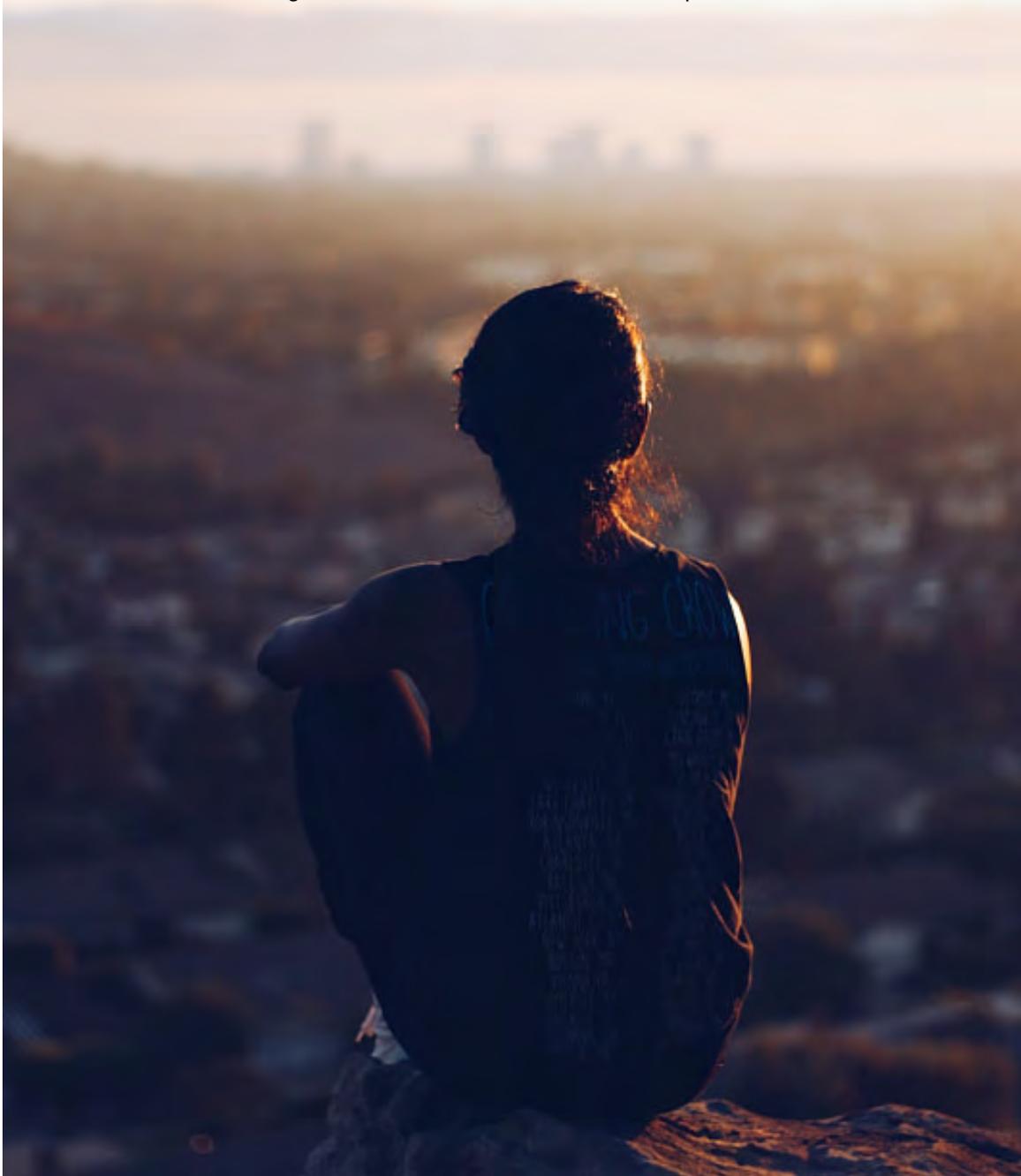
Radicalisation: processus selon lequel des personnes sont initiées à un message idéologique et à un ensemble de croyances et sont encouragées à remplacer leurs croyances modérées et généralement admises par des opinions extrêmes.

Réseaux sociaux: individus ou groupes (amis, famille, collègues, partenaires sportifs, etc.) faisant partie de la vie d'une personne, incluant ceux sur Internet

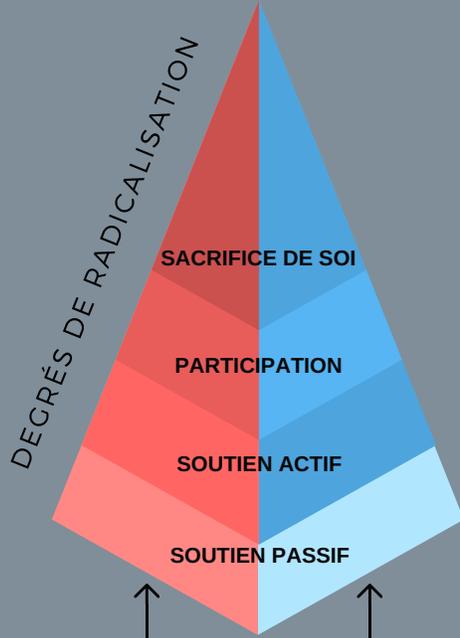
Résilience: capacité de la société de rejeter les idéologies violentes, de dénoncer ceux qui promeuvent ces idéologies et de refuser de succomber à la peur et aux menaces des groupes violents. C'est aussi l'habileté de pouvoir se relever rapidement à la suite d'un acte violent touchant la communauté.

Conclusion

L'extrémisme violent est un problème social auquel nous pouvons trouver des solutions. À travers la connaissance et la sensibilisation collective, il est possible de bâtir une communauté résiliente à l'extrémisme violent. Une communauté résiliente, c'est une communauté qui rejette les idéologies violentes et qui refuse de succomber à la peur. C'est aussi une communauté qui permet de s'épanouir dans le respect des différences de tout un chacun. Ensemble, nous pouvons comprendre l'émergence de ce phénomène afin d'agir en amont et d'intervenir de manière précoce.



LE PROCESSUS DE RADICALISATION

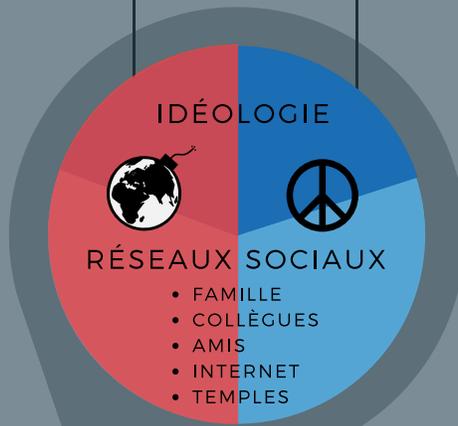


PLUS LA QUÊTE DE SENS EST FORTE, PLUS L'INDIVIDU EST PRÊT À FAIRE DES SACRIFICES POUR DÉFENDRE SON GROUPE IDÉOLOGIQUE.

AU DÉBUT, IL EXPRIME UN **SOUTIEN PASSIF** POUR LE GROUPE.

ULTIMEMENT IL DEVIENT PRÊT À SE **SACRIFIER** POUR CELUI-CI

L'INDIVIDU RECHERCHE DES MOYENS AFIN D'ATTEINDRE SA **QUÊTE DE SENS** EN SE JOIGNANT À DES GROUPES FAISANT PARTIE DE SES RÉSEAUX SOCIAUX



LES GROUPES ONT DES IDÉOLOGIES **VIOLENTES** OU **PACIFIQUES** QUI PROMETTENT L'OBTENTION DE SENS LORSQUE L'ON FAIT CE QU'ELLES DICTENT



- GAIN DE SENS**
- « ÊTRE QUELQU'UN »
 - DEVENIR UN HÉROS
 - FAIRE UNE DIFFÉRENCE

- PERTE DE SENS**
- INJUSTICE SOCIALE
 - SE SENTIR HUMILIÉ
 - SENTIMENT D'ÉCHEC

AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.